

AÉROSOL ONE SHOT BACTÉRICIDE FONGICIDE VIRUCIDE	1 aérosol = 75 m³		Hors présence humaine	
--	---	---	--------------------------------------	---

- ▶ Permet une pulvérisation homogène et continue dans l'atmosphère.
- ▶ Désinfecte efficacement l'air et les surfaces.
- ▶ Désodorise et élimine les mauvaises odeurs.
- ▶ Diffusion dans l'atmosphère d'une concentration importante de produit actif.

- ▶ Remarquables propriétés désinfectantes du milieu ambiant.
- ▶ Traitement de toutes les surfaces, y compris les plus inaccessibles.
- ▶ Utilisé régulièrement, renforce le programme de désinfection quotidienne.
- ▶ Utilisable en milieu alimentaire.

LIEUX D'UTILISATION

Particulièrement recommandé pour les hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, maternités, crèches, écoles, salles d'attente, ambulances, véhicules sanitaires et de transports, locaux sportifs, prisons, foyers et toutes collectivités en général.

NORMES MICROBIOLOGIQUES

Bactéricide :

selon les normes EN1276, EN13697, EN13727 : 5 min à 20°C, en condition de saletés.

Fongicide :

selon les normes EN 1650, EN13697, EN13624 : 15 min à 20°C, en condition de saletés.

Virucide :

selon la norme EN14476 sur le virus de la vaccine : 15 min à 20°C, en condition de saletés.

MODE D'EMPLOI

Agiter avant emploi. Fermer les fenêtres et les portes des locaux à traiter. Placer l'aérosol au centre de la pièce et un peu en hauteur. Enclencher le diffuseur et sortir immédiatement de la pièce. Laisser l'aérosol se vider complètement. Laisser agir une quinzaine de minutes, puis bien ventiler la pièce fenêtres ouvertes. Faire suivre d'un rinçage à l'eau potable les surfaces pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE).

Volume net : 150 ml.

Gaz propulseurs : CO₂.

Substance biocide :

Ethanol (CAS n° 64-17-5) à 95.81% (m/m) et chlorure de didécyldiméthylammonium, (CAS n°7173-51-5), 0.845% (m/m).

TP02 : *Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.*

TP04 : *Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.*

CONDITIONS D'EMPLOI

Consulter les précautions d'emploi sur l'emballage ou la FDS.

Produit Biocide. Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Nous ne saurions être responsables pour toutes applications du produit autres que celles exprimées dans cette notice.

FT1020002843333-1120 PUROGERM VIRUSHOT

Vous souhaitez une démonstration :
contactez votre commercial ou
appelez-nous au 02.32.96.93.93

Nos fiches de données de sécurité sont
disponibles 24h/24 sur Internet à
l'adresse : www.quickfds.com

**Pour les équipements de
protection individuelle, consultez**

AT-PLUS